

mieux agir

n'en jetez plus !

N'oubliez pas la consigne !

Jusque dans les années 1970, rapporter chez les commerçants ses bouteilles vides en verre était un geste habituel. Partout en France, il était possible de les déposer en magasin afin qu'elles soient réutilisées après lavage.

Puis, dans les années 1980, le verre est abandonné au profit, notamment, du plastique. Les bouteilles deviennent alors des déchets que les communes se doivent de ramasser et de recycler. Aujourd'hui, sept emballages en verre sur dix sont récu-

pérés et recyclés dans la fabrication de nouveaux contenants en verre. Si le recyclage présente de nombreux avantages environnementaux (économie de matières premières, consommation d'énergie moindre), le système coûte beaucoup plus cher que le lavage.

Sans compter que trois bouteilles en verre sur dix échappent au tri pour finir à la poubelle ou... en pleine nature. L'idée de la consigne est donc en train de renaître. Et pas seulement en Allemagne où celle-ci est obligatoire depuis 2003 et représente 90 %

du verre récupéré. En France, l'entreprise Jean Bouteille propose pour toutes sortes de produits liquides (huile, vinaigre, vin...) un système associant la consigne et la vente en vrac, où chacun peut se servir grâce à une embouteilleuse en libre-service



JEAN BOUTEILLE

Pour l'heure, le premier point de vente Jean Bouteille se trouve dans un magasin biologique du réseau Biocoop à Villeneuve d'Ascq (59).

dans les magasins partenaires. Pour une complète traçabilité du produit, l'étiquette reprend les informations essentielles pour le consommateur, notamment le type et la marque du produit, le numéro de lot ainsi que la date limite de consommation. Pour garantir une hygiène parfaite, à chaque produit correspond un type de bouteille. Les bouteilles sont consignées au prix d'1 € et sont lavées et stérilisées avant chaque nouvelle réutilisation.